



Salaire, retraite, droits parentaux et disparités régionales

Les déléguées rejettent (encore) la même offre qu'il y a 10 mois !

Un an après l'échéance des conventions collectives des employé-e-s des secteurs public et parapublic, un an après le début de l'urgence sanitaire, le gouvernement prouve qu'il n'a toujours rien compris. Le 31 mars, au moment même où toutes les organisations syndicales s'unissaient pour sonner l'alarme pour les services publics, **il présentait à l'Alliance APTS-FIQ une offre similaire à celle faite il y a 10 mois, pourtant rejetée en bloc.**

Si la conclusion d'une entente de principe sur les conditions de travail avec le gouvernement à la fin de 2020 est une bonne nouvelle pour les professionnelles en soins, il est clair que **la négociation est loin d'être terminée.** Le règlement des matières intersectorielles est essentiel pour valoriser les professions de soins, attirer et retenir les professionnelles en soins dans le réseau public.

C'est sur une **entente globale** (conditions de travail, salaire, retraite, droits parentaux et disparités régionales) que se prononceront les membres de la FIQ et de la FIQP.

Tant que le gouvernement n'offrira pas de rattrapage salarial et que des gains importants ne seront pas obtenus sur la retraite, les droits parentaux et les disparités régionales, l'Alliance APTS-FIQ ne pourra pas conclure une entente satisfaisante pour les 131 000 professionnelles en soins, professionnelles et techniciennes du réseau de la santé et des services sociaux. Leurs attentes sont grandes, avec raison, et le gouvernement doit donner un véritable coup de barre.

L'offre du gouvernement a été rejetée par les déléguées de la FIQ et de la FIQP réunies virtuellement en conseil national extraordinaire négociation, le 6 avril.

Au même moment, les déléguées de l'APTS rejetaient elles aussi l'offre patronale.

Ce qu'il y a à retenir de l'offre globale gouvernementale :

Comme en mai dernier, le gouvernement propose une convention collective d'une durée de trois ans, qui prendrait fin le 31 mars 2023. L'entente sectorielle sur les conditions de travail conclue par la FIQ et entérinée par les déléguées le 8 décembre dernier fait partie intégrante de l'offre globale du gouvernement.

SALAIRES

Le gouvernement offre encore une fois une **augmentation de salaire de 5 % sur trois ans**, avec des montants forfaitaires pour certaines, sous conditions.

An 1 : 1,75 % d'augmentation + un montant forfaitaire de 0,55 \$ par heure rémunérée, pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 pour les salariées qui ont passé plus d'un an au dernier échelon.

An 2 : 1,75 % d'augmentation + un montant forfaitaire de 0,66* \$ par heure rémunérée, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021\$* pour toutes les professionnelles en soins.

An 3 : 1,5 % d'augmentation pour les titres d'emploi visés par les rangements 12 à 28, soit ceux des membres de la FIQ et de la FIQP.

*Si l'on compare à l'offre de mai dernier, le gouvernement double le montant forfaitaire offert à titre reconnaissance du travail effectué pendant la période de pandémie alloué à toutes, qui passe de 0,33 \$ par heure rémunérée à 0,66 \$.

Le gouvernement ajoute aussi une clause économique à son offre salariale : un maximum de 1 % d'augmentation supplémentaire sera offert au 31 mars 2023 **si** l'économie du Québec se porte bien et **si** l'inflation est plus élevée que prévu. En résumé, avec ces deux conditions, le gouvernement ne prend aucun risque.

La demande salariale de l'alliance APTS-FIQ est pourtant claire : **12,4 % sur 3 ans, dont 7,4 % en rattrapage salarial** afin de

- Protéger le pouvoir d'achat des membres en s'arrimant à l'inflation.
- Rattraper les retards historiques de rémunération des salariées du réseau de la santé et des services sociaux en comparaison avec l'ensemble des autres secteurs d'activités au Québec (secteur privé, administration municipale, entreprises publiques, universités et administration fédérale), les autres entreprises publiques (Hydro-Québec, SAQ, Loto-Québec) ou encore les autres provinces canadiennes.

Le gouvernement a l'obligation de reconnaître le travail du personnel professionnel et technique et des professionnelles en soins du réseau de la santé et des services sociaux par des augmentations salariales significatives s'il veut renforcer le réseau public. En tant que société, on ne peut plus tolérer que les femmes soient payées moins que les hommes. Le gouvernement doit en faire sa priorité s'il veut attirer la jeune génération, maintenir l'expertise en place et contrer la compétition avec le privé. Les femmes du réseau public de santé veulent leur juste part et les offres doivent rattraper des années de sous-investissement pour que les salaires deviennent décents.

RETRAITE

Depuis le début de la négociation il y a près de 18 mois maintenant, **le gouvernement s'entête à proposer la création d'un comité paritaire intersyndical sur la retraite**. Le seul changement à la proposition initiale est que le gouvernement accepte d'inclure les enjeux syndicaux parmi les sujets sur lesquels se penchera le comité.

L'idée du salaire-carrière - désavantageuse pour les membres de l'Alliance - a donc été retirée de la table de négociation, mais fera partie des sujets que le comité de travail devra aborder. Vigilance, vigilance, vigilance.

L'alliance APTS-FIQ souhaite quant à elle négocier dès maintenant des mesures pour inciter les professionnelles en soins et les professionnelles et techniciennes du réseau de la santé et des services sociaux à travailler plus longtemps dans des conditions avantageuses et réduire le coût d'une retraite anticipée.

DROITS PARENTAUX

Le gouvernement propose encore une fois de **remettre à plus tard** les discussions sur les droits parentaux en utilisant le même modèle de comité paritaire que celui proposé pour la retraite. Rien dans cette proposition ne laisse croire que de réelles avancées pourront être faites sur les droits parentaux au cours de la durée de la convention collective, ce qui est inacceptable pour l'alliance APTS-FIQ, qui souhaite notamment rendre la prise de congés plus flexible pour les parents et bonifier les congés liés à la grossesse.

DISPARITÉS RÉGIONALES

Encore une fois, le gouvernement **ne propose rien**. Les mots « disparités régionales » n'apparaissent même pas dans la proposition gouvernementale.

Pour la partie patronale, tout ce qui n'est pas traité dans ce dépôt devra demeurer au statu quo. C'est donc dire que **rien n'est prévu** en lien avec les disparités régionales, malgré les nombreuses demandes de l'alliance APTS-FIQ à ce sujet. Pour les régions touchées par ces dispositions, c'est catastrophique !

Le gouvernement **laisse donc tomber**, une fois de plus, les Québécois et les membres des Premières nations qui vivent loin des grands centres. Ils ont pourtant droit aux mêmes services que les autres.

FORUM SUR LA SANTÉ GLOBALE

Malheureusement, le gouvernement refuse de comprendre le message et revient à la charge pour la troisième fois (!) avec son idée de forum qui vise à assurer le bien-être des employées, mais surtout à réduire les absences en invalidité et à favoriser le retour au travail. Cette idée à laquelle les organisations syndicales **ont unanimement refusé de participer** en décembre 2019 et en mai 2020. De plus, le budget non récurrent alloué à la FIQ est toujours de 5,2 M\$ pour deux ans, ce qui est **nettement insuffisant**.

Le gouvernement ne répond pas aux attentes de l'alliance APTS-FIQ et c'est par la mobilisation que nous lui répondrons !

Les membres sont invitées à montrer leur refus de ce dernier dépôt patronal et à revendiquer haut et fort un rattrapage salarial, à Québec, le 12 avril prochain.

Pour tous les détails de l'action, consultez les différentes plateformes de la FIQ et interpellez votre équipe syndicale.

Suivez-nous    